

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 17 juin 2011

L'an deux mille onze,
Le dix sept Juin deux mille onze à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 9 juin 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de M. LECLERE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de conseillers présents ou représentés	17
Nombre de conseillers excusés :	
Nombre de conseillers absents :	

Etaient présents : M. LECLERE Roland, Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. FRERSON Alain, M. SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe, M. LALLOUETTE Joël, M. PETRICIG Jean-Michel, Mme WINISDOERFFER Inès, Mme BLOT Laura, Mme SAINT - PIERRE Valérie, M. CABART Jean Claude.

Absents :

Absents excusés :

Pouvoirs : Mme FONTANIVE Marzéna à Mme BLOT Laura, M. PIERRARD Didier à M. LECLERE Roland, M. EL KHIDER Mustapha à M. RINALDI Serge, M. GIRARD Pascal à Mme GUERIN Denise.

Secrétaire : Mme AUBRY Christine.

Affiché le : 22/06/2011

OBJET : TELETRANSMISSION DES ACTES - acquisition d'un logiciel

« actes »

N°1157

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 139, et le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris pour son application autorisant la transmission des actes des collectivités par voie électronique,

Considérant qu'à cet effet, Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition financière de la Société JVS, prestataire informatique, pour la fourniture d'un logiciel « ACTES » qui nous permettra de transmettre à la Préfecture les délibérations et les arrêtés de la Commune.

Dispositif homologué : Logiciel IX bus, Réf : SRC homologué le 31 mai 2006, Réf de l'opérateur Société SRCI :

- Logiciel : SRCI 205 €
- Hébergement et assistance téléphonique : 60 €
- Mise en œuvre et accompagnement logiciel : 450 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

ACCEPTE le devis de la Société SRCI s'élevant à 715,00€ HT

PRECISE que cette dépense est inscrite au budget 2011.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Roland LECLERE.